

Gouvernement du Québec

### **Décret 1177-2018, 15 août 2018**

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-Sébastien Brunet comme juge de la cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Jean-Sébastien Brunet de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu des articles 32 et 38 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la cour municipale commune de Deux-Montagnes, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 16 août 2018.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

69386

Gouvernement du Québec

### **Décret 1178-2018, 15 août 2018**

CONCERNANT la désignation de deux juges coordonnateurs adjoints de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu des articles 105.2 et 105.3 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), le juge en chef de la Cour du Québec peut, lorsque les circonstances l'exigent, désigner parmi les juges de la Cour, avec l'approbation du gouvernement, un maximum de douze juges coordonnateurs adjoints et, de la même manière, déterminer la durée de leur mandat qui est d'au plus trois ans, lequel peut être renouvelé;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 831-2016 du 21 septembre 2016, la désignation par la juge en chef de monsieur le juge Claude Leblond à titre de juge coordonnateur adjoint a été approuvée par le gouvernement, que son mandat se termine le 31 août 2018 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 832-2016 du 21 septembre 2016, la désignation par la juge en chef de monsieur le juge Claude Laporte à titre de juge coordonnateur adjoint a été approuvée par le gouvernement, que son mandat se termine le 31 août 2018 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver à nouveau sa désignation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, à titre de juges coordonnateurs adjoints, de madame la juge Dominique B. Joly et de monsieur le juge Claude Laporte;

QUE les mandats des juges Dominique B. Joly et Claude Laporte s'échelonnent du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2020.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

69387

Gouvernement du Québec

### **Décret 1179-2018, 15 août 2018**

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-Rosemond Dieudonné comme membre travailleur social du Tribunal administratif du Québec, affecté à la section des affaires sociales

ATTENDU QUE l'article 38 de la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3) prévoit que le Tribunal administratif du Québec est composé de membres indépendants et impartiaux nommés durant bonne conduite par le gouvernement qui en détermine le nombre en tenant compte des besoins du Tribunal;

ATTENDU QUE l'article 42 de cette loi prévoit notamment que les membres de ce Tribunal sont choisis parmi les personnes déclarées aptes suivant la procédure de recrutement et de sélection établie par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 57 de cette loi précise que le gouvernement fixe, conformément au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec (chapitre J-3, r. 3.1) édicté en application de l'article 56 de cette loi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de ce Tribunal;